

11 -ème Challenge Futsal BPCE SPORTS Du 8 au 10 Novembre 2024

à Villeneuve-Loubet (06)



Consultez le site :
www.groupebpcsports.fr

Contacts :
**Responsable Organisation : Ange
CIAPPARA, Jean-Noel VOLPE et
Thierry PEDRAZZOLI**

[*Rejoignez-nous sur facebook*](#)

Sommaire

Le mot des Dirigeants de la CECAZ du Groupe BPCE	3
Le mot du Comité d'Organisation	4
Les Prestations et Conditions	5
Le Programme	6
Les Renseignements Pratiques	7, 8 et 9
Le Dossier d'Inscription	10 et 11
Le Comité d'Organisation	12
Les Règlements Sportifs	13, 14 et 15

Le mot du Dirigeant de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur du Groupe BPCE



Mme Isabelle MENGIN
Membre du directoire en charge du pôle ressources

« Bienvenue à toutes les équipes du Groupe qui participent au challenge BPCE SPORTS organisé cette année dans notre belle région et que nous sommes ravis d'accueillir ! que l'esprit d'équipe, la compétition amicale et le fair-play soient au rendez-vous. Bonne chance à tous et que la meilleure gagne ! »



Isabelle FAYOLLE
Secrétaire du CSE de la CECAZ

Le sport est dans notre ADN et le Football dans notre cœur, enfin dans le mien en tout cas. Organiser ces rencontres sportives représente toujours un défi et on a souhaité le relever sous la Direction de Thierry PEDRAZZOLI.

C'est avec un plaisir et mais aussi avec une fierté non dissimulée que nous vous accueillons dans notre belle région pour ce challenge plein de dribbles, de course, de buts mais aussi d'arrêts, de sueur, de fatigue, de matchs gagnés ou perdus mais l'important reste la convivialité, les échanges et le bon temps passé tous ensemble.

Alors Bons Matches.



Thierry PEDRAZZOLI
Président Association Sportive du CSE de la CECAZ

La Section Futsal, le Comité Social et Economique de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur ainsi que le Directoire sont heureux de vous accueillir à Villeneuve-Loubet pour le Challenge National de Futsal du Groupe BPCE SPORTS.

Vous serez logés à la résidence BELAMBRA de La Colle sur Loup. L'hébergement est situé à 20 minutes de l'AÉROPORT de Nice et de la Gare de Nice St Augustin (arrivée TGV). La compétition se disputera au URBAN FOOT de Villeneuve-Loubet qui se trouve à 15 minutes en voiture du BELAMBRA.

A très vite sur les terrains du département des Alpes-Maritimes.

Les prestations et conditions

Forfait de 250 Euros

Ce forfait comprend :

- Le séjour en pension complète **du vendredi 8 Novembre 2024 à 16 heures au Dimanche 10 Novembre 2024 après déjeuner.**
- Le vin et eau inclus
- Lits fait à l'arrivée, linge de toilette fourni et ménage de départ assuré par l'équipe BELAMBRA Cubs.

Dépenses exclues par ce forfait :

- Les dépenses d'ordre personnel (boissons bar lors des soirées, etc....).

Date limite d'inscription : 15 septembre 2024

Le dossier d'inscription complet (partie administrative et partie compétition) doit nous parvenir
Avant le 15 septembre par mail à l'adresse suivante :

thierry.pedrazzoli@cecaz.caisse-epargne.fr

Le règlement par virement (voir dossier d'inscription).

Hébergement :

Résidence Club BELAMBRA « les terrasses de Saint Paul de Vence »

Adresse : chemin de Montmeuille 06480 La Colle sur Loup

Adhésion licence Groupe BPCE Sports OBLIGATOIRE

Les participants aux compétitions ne pourront prendre part sans présentation de cette adhésion
Groupe BPCE Sports Football validée.

Le Programme

Vendredi 8 novembre 2024

- 16h Accueil ... Résidence Club BELAMBRA.....
Mise à disposition des chambres base double
- 19h00 Pot d'accueil
- 19h30 Tirage au Sort et réunion des capitaines.....
- 20h30 Dîner à la Résidence sous forme de buffet à volonté.....
- 23h Soirée libre

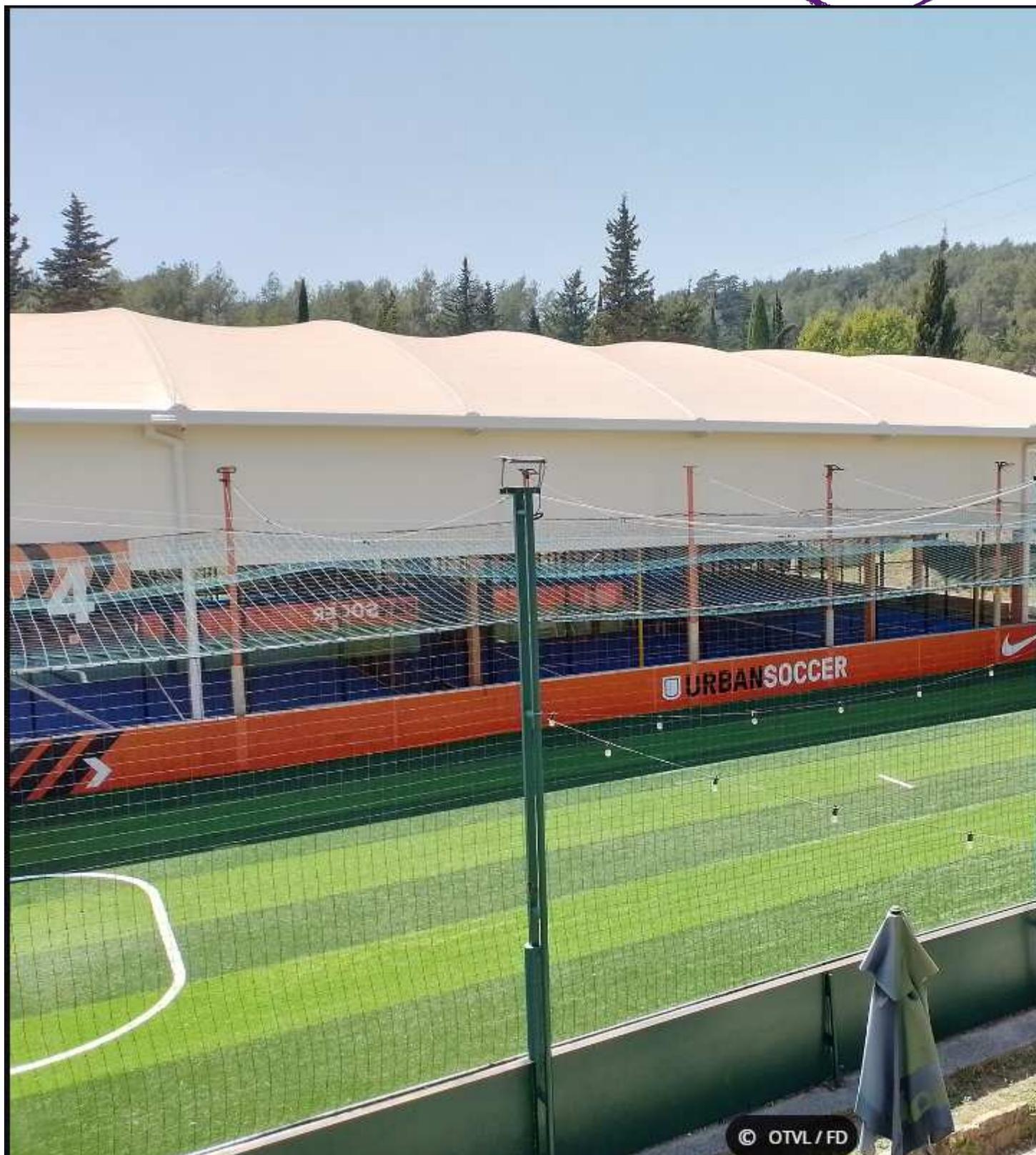
Samedi 9 novembre 2024

- A partir de 7h00 petit déjeuner
- 9h Début de la compétition à l'URBAN FOOT de Villeneuve-Loubet.
- Entre 12 h et 14 h Déjeuner sur place.
- 14h-18h reprise des matchs
- 20h30 Dîner à la résidence BELAMBRA
- 23h00 Soirée libre

Dimanche 10 novembre 2024

- A partir de 7h petit déjeuner et libération des chambres.....
- 09h00 Reprise de la compétition
- Entre 12 h et 14 h Fin de la compétition et remise des récompenses autour d'une Paëlla et retour dans vos régions.

Bon retour à tous et à l'an prochain pour le challenge 2025





UrbanSoccer - Villeneuve Loubet

4,5 ★★★★★ 708 avis ⓘ ⋮

Complexe sportif

 Site Web

 Itinéraire

 Enregistrer

 Partager

 Appeler

Adresse : 2284 Rte de Grasse, 06270 Villeneuve-Loubet

Horaires : Ouvert · Ferme à 23:00 ▾

Modifiés par appel téléphonique il y a 5 semaines

Téléphone : 04 22 17 00 10



Belambra La Colle sur Loup



Belambra Clubs "Les Terrasses de St Paul de Vence"

3,9  928 avis ⓘ ⋮

Hôtel 3 étoiles

[Site Web](#) [Itinéraire](#) [Enregistrer](#) [Appeler](#)

Adresse : Chem. de Montmeuille, 06480 La Colle-sur-Loup

Horaires : Ouvert 24h/24 ▼

Téléphone : 04 93 32 96 96

De : Belambra Clubs La Colle-sur-Loup - Les Tr

Vers : UrbanSoccer - 2284 rte Grasse, 06270 Vil

Partir maintenant Mes options

Trier 53 min 28 min 30 min **16 min** 14 min 1 h 2

Itinéraire recommandé **16 min**
7,5 km 0,84 €
1,2 kg CO₂ **2 min**

Voir détails Envoyer sur mon mobile

Sur ma route

- Première Classe
- Norauto
- Hôtels
- Stations-services
- Relais Routiers
- A d'aut

Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo



Distance lieu d'hébergement lieu de la compétition 7.5 kms soit 16 mn.

Le BELAMBRA est à 20 mn de l'aéroport de Nice et de la Gare Saint-Augustin(arrivée TGV).

Le Dossier d'Inscription :

Fiche d'inscription

A retourner avant le 15 septembre 2024

La participation forfaitaire est fixée à **250 € par personne** (joueurs et accompagnateurs). Le forfait comprend l'ensemble des prestations figurant dans le programme. **Le nombre de participants par délégation est limité à 9 personnes maximum.**

ENTITES

CAISSE D'ÉPARGNE : **BANQUE POPULAIRE :**
..... **FILIALES :**
..... Nom et prénom du responsable de la
délégation : Adresse :
.....
..... Téléphone :
..... Mail :

PARTICIPATION FINANCIERE

Nombre total de participants :
Total à régler : **250€ X** = **€uros**
Par virement IBAN : FR76 1831 5100 0008 0116 0425 619
BIC : CEPAFRPP831
En libellé « Nom Entité + FUTSAL 24 ».

**AUCUNE INSCRIPTION NE POURRA ETRE PRISE EN COMPTE SANS LE REGLEMENT
DE LA PARTICIPATION. PAS DE REMBOURSEMENT EN CAS DE FORFAIT.**

Nbre	NOM	Prénom	Joueur/accompagnateur
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			

Le Comité d'Organisation

Membres du Comité d'organisation

Nom Prénom	Entreprise	Tél
PEDRAZZOLI Thierry	CECAZ	06.13.55.23.79
CIAPPARA Ange	CECAZ	06.84.60.47.55
VOLPE Jean-Noel	CECAZ	06.50.03.81.85

Gestion et suivi des inscriptions

➤ Thierry PEDRAZZOLI

Compétitions

➤ Jean-Noel VOLPE et Ange CIAPPARA

Les Règlements Sportifs

Règlement Football BPCE Sports

ARTICLE 1 : La participation aux compétitions, nationales ou régionales, implique l'acceptation du règlement intérieur de Groupe BPCE Sports. La Compétition est ouverte à tous les adhérent(e)s répondant au Règlement Intérieur de Groupe BPCE Sports.

ARTICLE 2 : Les qualifications régionales et le Challenge National, se disputeront selon le règlement officiel de la Fédération Française de Football Amateur. Les critères de classement et le déroulement des épreuves sont identiques pour les compétitions nationales et régionales.

ARTICLE 3 : Les dispositions ci-après, viennent en complément du règlement officiel de la Fédération Française de Football Amateur.

ARTICLE 4 : La compétition sera dirigée par des arbitres officiels. A défaut, les capitaines d'équipes se réuniront pour désigner des arbitres bénévoles, soit par accord, soit par tirage au sort.

ARTICLE 5 : L'organisateur et les participants se devront d'accepter et d'appliquer l'ensemble des règles officielles ou réglementaires de l'Association.

ARTICLE 6 : Toutes les équipes devront être présentes sur le lieu de la compétition, un quart d'heure avant l'heure fixée pour le début de l'épreuve. Toutefois, en cas de force majeure, il sera toléré un quart d'heure de battement. Passé ce délai, l'équipe défaillante sera considérée comme étant forfait.

ARTICLE 7 : En cas de forfait délibéré, au cours des qualifications régionales ou du Challenge National, l'équipe défaillante ne participera pas à la compétition l'année suivante et devra supporter les conséquences financières de son forfait.

ARTICLE 8 : Les frais d'arbitrage seront supportés par l'ensemble des équipes participantes.

ARTICLE 9 : Le Groupe BPCE Sports sera représenté au Challenge National par deux délégués qui auront pour mission d'assister l'organisateur dans le contrôle des adhésions (ils pourront éventuellement contrôler l'identité des joueurs si nécessaire), le tirage au sort, la tenue des résultats, les classements. Une réunion des capitaines avant le début des épreuves sera organisée, pendant laquelle le règlement de discipline sera à nouveau exposé et les consignes de sécurité et de fair-play redites. Les Délégués contrôleront les mesures prises pour le bon déroulement des épreuves. Ils confieront, pour un an le Challenge Groupe BPCE Sports à l'équipe Challenger.

ARTICLE 10 : Le Challenge National regroupera toutes les équipes inscrites, qui seront réparties en poules, dont le nombre et la constitution pourront varier selon le nombre d'équipes présentes à la compétition.

ARTICLE 11 : L'épreuve sera disputée en deux phases. Toutes les rencontres se joueront en 2 fois 15 minutes, à l'exception des finales en 2 fois 20 minutes. Mi-temps de 5mn. a) Classement à l'intérieur de chaque poule Les matches de poule se dérouleront selon le calendrier établi par l'organisateur en fonction du nombre de terrains mis à disposition, le perdant du 1er match devant rejouer le match d'après contre la 3ème équipe de la poule. Il sera attribué : 4 points par match gagné 1 point par match perdu 2 points par match nul 0 point par forfait Si les équipes sont à égalité à l'issue du temps réglementaire, le résultat du match nul sera homologué (2 points), mais les équipes se départageront aux tirs au but. Cinq joueurs, pris parmi ceux présents sur le terrain au coup de filet final, exécuteront ces tirs au but. L'équipe devant tirer la première sera désignée par tirage au sort. En cas d'égalité après la première série, la série suivante sera arrêtée au premier tir manqué pour un même nombre de tirs exécutés. Un classement sera établi, à l'issue de toutes les rencontres. En cas d'égalité entre 2 équipes,

on retiendra le résultat du match les ayant opposés. En cas d'égalité entre 3 équipes, on retiendra, 1) le nombre de départs par tirs au but, 2) le goal average général, 3) les buts marqués, 4) les buts encaissés, 5° le tirage au sort. Les deux premières équipes par poule seront qualifiées pour la phase finale. b) Matches de classement (classement de la 9ème à la 12ème place) : Les 3ème équipes de chaque poule joueront un match de départage (3ème poule 1 contre 3ème de poule 4 et 3ème de poule 2 contre 3ème de poule 3). Les gagnants se rencontreront en match de classement pour les 9 et 10èmes places. Les perdants se rencontreront en match de classement pour les 11 et 12èmes places. c) La phase finale (classement de la 1ère à la 8ème place) : a. Les ¼ de finale. Le 1er de la poule 1 rencontre le 2ème de la poule 4. Match A. Le 2ème de la poule 1 rencontre le 1er de la poule 4. Match B. Le 1er de la poule 2 rencontre le 2ème de la poule 3. Match C. Le 2ème de la poule 2 rencontre le 1er de la poule 3. Match D. Les perdants des matches A et C se rencontrent. Les perdants des matches B et D se rencontrent. Les gagnants de ces 2 derniers matches se rencontrent en match de classement pour les 5ème et 6ème places. Les perdants de ces 2 derniers matches se rencontrent en match de classement pour les 7ème et 8ème places. b. Les ½ finales Les gagnants des matches A et C se rencontrent. Les gagnants des matches B et D se rencontrent. Les perdants de ces 2 derniers matches se rencontrent en match de classement pour les 4ème et 4ème places. Les gagnants de ces 2 derniers matches se rencontrent pour jouer la finale. c. La finale En cas d'égalité à la fin des matches de la phase finale, les équipes se départageront aux tirs aux buts comme décrit plus haut. Les résultats de ces tirs au but donneront match gagné.

ARTICLE 12 : Règles de jeu Equipe composée de 5 joueurs (hommes femmes) dont un gardien de but. Le nombre maximum de joueurs autorisés sur le tournoi est fixé à 10 par équipe, y compris 1 conjoint. Le nombre de remplacement est illimité au cours de chaque rencontre, le joueur remplacé devenant remplaçant. Les remplacements de joueurs pourront s'effectuer lors d'un arrêt de jeu. En début de compétition les joueurs se verront attribuer un numéro qu'ils devront conserver tout au long du Tournoi. Durant le tournoi il n'est pas autorisé d'échanger des joueurs entre différentes équipes, y compris pour plusieurs équipes d'une même entité. Si cette règle n'est pas respectée, elle entraîne la défaite de l'équipe pour le match en question. Si une équipe se présente incomplète, celle-ci pourra être renforcée par d'autres joueurs mais aura tous ses matchs perdus sur tapis vert. On ne peut pas marquer de but de sa propre moitié de terrain. Obligation de défendre debout, donc les tacles de jeu dangereux seront interdits, et seront sanctionnés automatiquement d'un pénalty. Idem pour les fautes suivantes (main, conduite incorrecte, obstruction délibérée, remplacement en cours de jeu). Interdiction pour le gardien de ramasser la balle à la main sur une remise en retrait, de pénétrer dans la moitié de terrain adverse, de garder le ballon en main plus de 5 secondes, sous peine de pénalty.

ARTICLE 13 : Toutes les règles de la Fédération Française de Futsal à 5 sont applicables à notre challenge. A savoir :

- Pas de remise en touche : - Le jeu avec les palissades est autorisé -
- Fautes : - - - Lorsque le ballon touche les filets, le jeu repart du gardien adverse par une balle au sol. Exception : parade du gardien + filet derrière le but -> le gardien relance le jeu par une balle au sol (comme au Handball)
- Pas de coups francs
- Fautes graves : (tacles, mains, mauvais comportements) -> pénalty
- Fautes bénignes : le jeu repart du gardien adverse par une balle au sol. Au bout de 3 fautes bénignes cumulées par équipe -> pénalty
- Sanctions : Toute faute jugée intentionnelle par l'arbitre sera sanctionnée d'un carton jaune avec exclusion immédiate du joueur concerné pour 5 minutes. Si un joueur reçoit un 2ème carton jaune pendant le même match il sera automatiquement exclu et suspendu pour le prochain match. Tout tacle, faute grave, incivilités, contestation d'arbitrage, seront sanctionnés d'un carton rouge entraînant de fait l'exclusion immédiate ainsi que la suspension pour le prochain match
- Toute bagarre, agression physique ou verbale envers un adversaire, partenaire, arbitre, membre de l'organisation, entraînera l'exclusion définitive du ou des contrevenants pour la suite du tournoi.
- Pénalty - Sous forme de shoot out - - Le joueur part du point d'engagement du terrain en conduite de

balle pour aller défier le gardien, il a 10 secondes maximum pour frapper. Il ne peut pas pénétrer dans la surface et son 1er geste doit être la frappe (pas de feinte) Le gardien ne peut pas sortir de la surface.

RAPPEL REGLEMENT INTERIEUR Le règlement intérieur est consultable sur le site www.groupebpcesports.fr, vous pouvez consulter les articles suivants complétant ce règlement de discipline : Article 6 ADHESIONS 6.5.1 Dérogations collectives 6.5.2 b Dérogations individuelles, Mobilité géographique Article 7 DISCIPLINES 7.1 Sports collectif

Article 8 REGLEMENTS PAR DISCIPLINES

Article 9 : JOUEURS

Article 10 : DIRIGEANTS, SOIGNEURS, ENTRAINEURS D'ENREPRISES ET ACCOMPAGNANTS

Article 13 : CHALLENGES NATIONAUX

Article 14 : CHALLENGES ET TROPHÉES GROUPE BPCE SPORTS CAHIER DES CHARGES PAR DISCIPLINE (FUTSAL) : Date du challenge : prendre contact au préalable avec le secrétariat de Groupe BPCE Sports pour vérification de la non-concurrence avec un autre challenge. Durée : 2 jours Prévoir au minimum de 2 terrains homologués pour 12 équipes, 4 terrains pour 16 équipes. Les arbitres devront conserver les scores des matches, le résultat des tirs au but ainsi que les noms, prénoms et décompte des cartons jaunes et rouge par équipe.

Le Délégué Groupe BPCE Sports, en accord avec les capitaines d'équipes, pourra si besoin réduire la durée des matches si les conditions de jeu ou l'état physique des joueurs le nécessitent. Trophées par équipe : Outre le Challenge Groupe BPCE Sports qui sera transmis chaque année à l'équipe vainqueur par l'équipe vainqueur l'année précédente, les organisateurs devront au minimum prévoir une coupe pour chacune des 3 équipes formant le podium du challenge Groupe BPCE Sports.